

**Procès verbal des décisions de
l'associé unique et son annexe sur
les conventions réglementées**

Signature :

- L'Associé unique signe en dernière page

A.SBRAGGIA HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 71 rue Sedaine
75011 PARIS 11
953 011 632 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 07/01/2026

Le Président Associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société A.SBRAGGIA HOLDING,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, l'Associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe le cas échéant) de l'exercice clos le 30/09/2025.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 et quitus au Président de sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. L'Associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2025 s'élevant à 86059.98 euros de la manière suivante :

Au compte "Report à nouveau" : 71059.98 euros.
S'élevant à 119224.62 euros.

Au titre de dividendes : 15000.00 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/09/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15000.00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2024 :

15000.00 euros, soit 15.00 euros par titre.

Exercice clos le 30/09/2023 :

0.00 euro, soit 0.00 euro par titre.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en janvier 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12, 8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature
L'Associé unique

Feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire

Signature :

- Chaque associé signe dans la case qui correspond à son nom
- Le dirigeant signe en bas de page

A.SBRAGGIA HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 71 rue Sedaine
75011 PARIS 11
953 011 632 RCS PARIS

FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/01/2026

Associés	Nombre d'actions	Signature de l'associé ou du représentant
Alexis Sbraggia 71 rue Sedaine 75011 Paris	1000	
TOTAL	1000	

Le président de séance certifie exacte la feuille de présence.

Signature
Le Président

Bilan

Signature :

- Le dirigeant signe sur la première page du bilan après avoir inscrit « Certifié conforme, La Présidence ».

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	30/09/2025			30/09/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Titres de participation	100		100	100
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total (II)	100		100	100
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	97 266		97 266	376
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	25 000		25 000	25 000
DISPONIBILITES	12 457		12 457	39 816
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Total (III)	134 723		134 723	65 192
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	134 823		134 823	65 292

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel		100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale		10	1
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		48 165	24
Résultat De L'exercice		86 060	63 150
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		134 335	63 275
Autres Fonds Propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			1 771
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		488	247
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres Dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		488	2 018
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		134 823	65 292

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Signature :

- Le dirigeant signe sur la première page du compte de résultat après avoir inscrit « Certifié conforme, La Présidence ».

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION					
	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				335
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				335
CHARGES D'EXPLOITATION					
	Achats de marchandises				
	Variation de stock : marchandises				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock : matières premières				
	Autres achats et charges externes			1 132	1 438
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			1 132	1 438
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(1 132)	(1 103)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 132)	(1 103)
Opéra. Comm.			
	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS			
	De participations (3)	87 680	65 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	87 680	65 000
CHARGES FINANCIERES			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RÉSULTAT FINANCIER		87 680	65 000
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		86 548	63 897
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		500
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(500)
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	488	247
TOTAL DES PRODUITS		87 680	65 335
TOTAL DES CHARGES		1 620	2 185
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		86 060	63 150

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées